



Section 1 Identification				
Identifiant du produit		Insecticide ASSAIL 70WP		
Autres moyens d'identification		Poudre soluble dans l'eau contenant la matière active acétamipride.		
Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage		Insecticide à usage agricole		
Distributeur	Nom	Belchim Crop Protection Canada, Inc.		
	Adresse	104 Cooper Drive, Unit 3, Guelph, Ontario N1C 0A4		
	N° de tél.	866-613-3336	N° téléc.	519-826-7675
Fabricant	Nom	Nippon Soda Co., Ltd.		
	Adresse	2-1, Ohtemachi 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8165, Japan		
	N° de tél.	+81-3-3245-6041	N° téléc.	+81-3-3245-6287
Urgence	N° de tél.	+1-703-741-5970 (CHEMTREC)	N° téléc.	

2. Identification des dangers	
Classification	Toxicité aiguë par voie orale : risque de catégorie 4 Danger pour le milieu aquatique – danger aigu : risque de catégorie 3 Danger pour le milieu aquatique – danger chronique : risque de catégorie 3
Mot indicateur	Danger
Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H402 Nocif pour la vie aquatique H412 Nocif avec effets persistants pour les organismes aquatiques.
Symbole	
Mises en garde	Prévention P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après la manipulation. P270 Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. P273 Éviter la dissémination de ce produit dans l'environnement. Premiers soins P301+P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. Élimination P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.
Description des risques classés autrement	Sans objet

Section 3. Composition/information sur les ingrédients		
Nom chimique Nom commun et synonymes	N° CAS	Concentration (poids/% poids)
Matière active (E)-N ¹ -[(6-chloro-3-pyridyle)méthyle]-N ² -cyano- N ¹ -méthylacétamide (n° CAS 135410-20-7) (Appellation ISO Acétamipride)	135410-20-7	67,0 – 73,0
Dioxyde de silicium amorphe	112926-00-8	7,1-7,9
Argile de type kaolinite (kaolin)	1332-58-7	5,0-15,0
Autres	—	11,8-13,2

Section 4 Premiers soins	
Contact avec les yeux	Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, puis continuer de rincer l'œil. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements et les souliers contaminés et laver avec une bonne quantité de savon et d'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer la personne incommodée à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible.
Soins médicaux immédiats et traitement particulier, si nécessaire	Il n'existe pas d'antidote particulier. Soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Section 5 Mesures de lutte contre les incendies	
Moyen d'extinction appropriés (et inappropriés)	Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse ou brouillard d'eau. Moyens d'extinction inappropriés : inconnus.
Risques particuliers associés au produit	L'exposition à des flammes, des étincelles et à des températures élevées de façon prolongée peut causer des explosions de poussières. S'il est chauffé ou brûlé, ce produit peut générer des vapeurs et des gaz nocifs et irritants comme du CO, CO ₂ et du NO _x ainsi que des composés organiques. Le contenant peut exploser s'il est chauffé.
Équipements de protection spéciaux et	Équipement de protection Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle complet pour lutter contre l'incendie, car le produit peut générer des vapeurs et des gaz nocifs



précautions pour les pompiers	et irritants comme du CO, CO ₂ , Nox et de l'HCl ainsi que des composés organiques lorsqu'il est chauffé ou brûlé. Précautions pour les pompiers Éloigner les contenants des flammes s'il est possible de le faire sans danger. S'il est impossible de le faire, les refroidir en pulvérisant de l'eau.
-------------------------------	--

Section 6 Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Porter un équipement de protection individuelle conforme. Voir la section 8 pour de l'information sur l'équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Protection de l'environnement	Ce produit est dommageable avec effets persistants pour les organismes aquatiques. Éviter la dispersion dans l'environnement.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ventiler les lieux. Créer une digue autour du déversement avec du sable ou de la terre pour prévenir la dispersion dans l'environnement. Ramasser le déversement avec une pelle ou un autre outil approprié, puis placer le produit dans des contenants refermables pour l'élimination. Utiliser une matière absorbante inerte comme de la vermiculite ou du sable pour terminer le nettoyage. Laver les lieux lorsque tout le matériel a été ramassé. Se conformer à la réglementation fédérale, provinciale et locale relative à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement lors d'un déversement.

Section 7 Manutention et entreposage

Précautions relatives à la sécurité de manutention	Porter un équipement de protection individuelle conforme. Voir la section 8 pour de l'information sur l'équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver à fond le visage et les mains après la manipulation. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. Éviter la formation de poussières. Éviter d'inhaler les poussières. Conserver à distance des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Assurer une ventilation aspirante adéquate à l'emplacement où des poussières se forment. Les appareils doivent être parfaitement mis à la terre pour prévenir la formation d'électricité statique.
Conditions de sécurité d'entreposage	Garder le contenant hermétiquement fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil et des agents oxydants. Tenir à l'écart des aliments destinés aux humains et aux animaux et des boissons. Entreposer sous clé.

Section 8 Mesures de contrôle et de protection personnelle

Paramètres de contrôle	Dioxyde de silicium amorphe MPT de l'ACGIH : 10 mg/m ³ , PEL de l'OSHA : 20 mppcf, 80 mg/m ³ Argile de type kaolinite (kaolin) : MPT de l'ACGIH : 2 mg/m ³ MPT (particules en suspension inhalables ne contenant pas d'amiante et <1 % de silice cristalline)
------------------------	---



	PEL et MPT de l'OSHA pour les poussières totales : 15 mg/m ³ ; fraction respirable : 5 mg/m ³		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser un système de ventilation par aspiration local/général pour contrôler les vapeurs. Fournir des douches d'urgence et des postes de rinçage oculaire sur les lieux de travail.		
Mesures de protection personnelles, comme l'équipement de protection individuelle			
Voies respiratoires	Masque antipoussière approprié	Gants	Gants fait de matériaux imperméables, comme le chlorure de polyvinyle ou le caoutchouc
Yeux et visage	Lunettes de protection appropriées	Chaussures	Souliers de travail
Vêtements	Vêtements de travail à manches longues et pantalons longs	Autres	Aucun

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Poudre blanchâtre, solide	Odeur	Inodore
Densité relative	0,33	Densité	0,21-0,27 g/cm ³ (libre)
Point de fusion	98,9 °C (matière active)	Point d'ébullition	Non disponible
Densité de vapeur (air=1)	Sans objet	Tension de vapeur	Non disponible
Vitesse d'évaporation (acétate d'éthyle =1)	Sans objet	pH	8,64 (1 % p/p, 25 °C)
Solubilité dans l'eau	Approximativement 2,7 % poids	Solubilité dans un solvant	Non disponible
Log P o/e	0,79/25°C(matière active)		
Point d'éclair	Sans objet	Température d'auto-ignition	Sans objet
Propriétés explosives	Pas explosif	Propriétés oxydatives	Aucune classification possible
Limite d'explosivité des poussières	Non disponible		

Section 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Réaction dangereuse inconnue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales d'utilisation et d'entreposage.



Risque de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	Éviter les températures élevées. Éviter la formation de poussières.
Matières incompatibles	Agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, chlorure d'hydrogène, composés organiques.

Section 11. Renseignements toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale	DL ₅₀ (rat)	1064 mg/kg (mâle, femelle)
Cutanée	DL ₅₀ (rat)	>2000 mg/kg (mâle, femelle)
Inhalation	CL ₅₀ (rat)	> 2,88 mg/L (4hr) (mâle, femelle) (poussière, concentration maximale possible)

Irritation et corrosion de la peau

Cutanée (lapin) : Irritant léger

Irritation et lésions oculaires graves

Yeux (lapin) : Irritant léger

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Cutanée (cobaye) : Non sensibilisant

Respiratoire : Non disponible

Mutagénicité des cellules germinales :

Matière active

Test d'Ames :	Négatif
Test d'aberration chromosomique :	Positif
Test UDS :	Négatif
Test du micronoyau :	Négatif (souris)

Cancérogénicité

Matière active

Négatif (rat)

Négatif (souris)

Substance	NTP	Monographie CIRC	OSHA
Acétamipride	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié
Dioxyde de silicium amorphe	Non répertorié	Groupe 3	Non répertorié
Argile de type kaolinite (kaolin)	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction

Matière active Négatif (rat)

Térogénicité



Matière active	Négatif (rat)	
	Négatif (lapin)	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique		Non disponible
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée		Non disponible
Toxicité chronique		
Matière active		
DSENO (rat)	7,1 mg/kg/jour (mâle), 8,8 mg/kg/jour (femelle) (2 ans)	
DSENO (souris)	20,3 mg/kg/jour (mâle), 25,2mg/kg/jour (femelle) (1,5 an)	
Risque d'aspiration	Non disponible	
Autres	Non disponible	

Section 12 Renseignements écologiques**Écotoxicité**

Toxicité aiguë pour les poissons (cyprinodontidés) : CL₅₀ : 146 mg/L (96 h)

Toxicité aiguë pour les daphnies (*Daphnia Magna*) : CE₅₀ : 94 mg/L (96 h)

Acétamipride

Toxicité aiguë pour les poissons : CL₅₀ (Carpe) >100mg/L (96 h)
CL₅₀ (Truite arc-en-ciel) >100mg/L (96 h)

Toxicité aiguë pour *Daphnia magna* : CE₅₀ (*Daphnia magna*) 49,8 mg/L (48 h)

Toxicité aiguë pour les algues : ErC₅₀ >98,3mg/L (72 h)

Toxicité aiguë pour d'autres espèces

Toxicité orale aiguë pour les abeilles: DL₅₀ 8,85µg m.a./abeille (Acétamipride 20 %)

Toxicité au contact aiguë pour les abeilles: DL₅₀ 9,26µg m.a./abeille (Acétamipride 20 %)

Ne pas épandre à proximité de cultures de mûrier car le produit est nocif pour les vers à soie.

Persistance et dégradation

Matière active Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Matière active Ce produit n'est pas bioaccumulatif.

Mobilité dans le sol

Sans objet

Autres effets nocifs

Non disponible

Section 13 Élimination

- 1) Brûler le produit directement ou le dissoudre dans un solvant combustible et le brûler dans un incinérateur chimique avec brûleur post-combustion et lavage alcalin, conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.
- 2) Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

Section 14 Renseignements sur le transport



Transport marin international (IMDG) Ce produit n'est pas classifié comme une marchandise dangereuse dans le code IMDG. Polluant marin : Sans objet
Règlements DOT Ce produit n'est pas classifié comme matière dangereuse selon la réglementation DOT. Polluant marin : Sans objet
Réglementation sur les matières dangereuses de l'OACI et de l'IATA Ce produit n'est pas classifié comme une marchandise dangereuse dans la réglementation de l'IATA/OACI pour le transport des matières dangereuses. Risques pour l'environnement Sans objet
Précautions spéciales pour l'utilisateur Sans objet

Section 15 Renseignements sur la réglementation

Substance	Acétamipride	Dioxyde de silicium	Argile de type kaolinite
N° CAS	(135410-20-7)	amorphe (112926-00-8)	(kaolin) (1332-58-7)
TSCA	Sans objet (pesticide)	Répertorié	Répertorié
OSHA	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié
SARA	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié
CERCLA	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié
Autres	Aucun	Non répertorié	Non répertorié

Section 16 Autres renseignements

Renseignements sur l'étiquette

Cote NFPA : Santé; **1** Inflammabilité; **1** Instabilité; **0**

Données de réglementation dans d'autres régions

Substance	Acétamipride	Dioxyde de silicium	Argile de type kaolinite
N° CAS	(135410-20-7)	amorphe (112926-00-8)	(kaolin) (1332-58-7)
ENCS (JAPAN)	Sans objet (pesticide)	Sans objet (produit naturel)	Répertorié (1-20)
EINECS (EU)	Sans objet (pesticide)	Répertorié (231-545-4, 601-214-2)	Répertorié (310-194-1)
DSL (Canada)	Sans objet (pesticide)	Répertorié	Répertorié
IECSC (Chine)	Répertorié	Répertorié	Répertorié
Corée du Sud	Répertorié	Répertorié (KE-32733)	Répertorié (KE-21772)

Information révisée

Cette FDS a été préparée conformément à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010.

Date de préparation	13 février 2017	Date de révision	18 juin 2019
---------------------	-----------------	------------------	--------------



NIPPON SODA CO.,LTD.

Fiche de données de sécurité

FDS Insecticide ASSAIL 70WP

Ces renseignements proviennent de sources ou s'appuient sur des données considérées comme fiables. Cependant, Nippon Soda Co., LTD. ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité absolue de ces données ni le fait que d'autres mesures puissent être nécessaires dans des conditions particulières.